



REVUE DE PRESSE

Vendredi 29 septembre 2017



■ Ils ont travaillé en CDI de chantier sur la LGV avant de signer un CDI
 ■ Ils vantent un outil d'insertion
 ■ Les syndicats crient, eux, à la précarité.

Lénaëlle SIMON
 l.simon@charentelibre.fr

Il a eu mille vies professionnelles avant d'être embauché comme ingénieur télécom chez Mesea à Villognon, la société chargée d'assurer la maintenance de la LGV Tours-Bordeaux. Mais Joël Defarge est fier d'avoir obtenu, à 56 ans, un CDI. C'était en février 2017. « Ces dernières années, j'avais déjà postulé pour des CDI. Je n'avais eu quasiment aucun retour. C'est évident que la sélection par l'âge joue beaucoup. » Sa chance, il estime la devoir à un CDI de chantier (CDIC) qu'il a signé en juin 2016 chez Cosea, le constructeur de la LGV, très gros pourvoyeur de ce type de contrats qui ont pour parti-

Ils ont pris le premier train du CDI de chantier

cularité de prendre fin à la finalisation d'un chantier ou d'un projet. Le signataire connaît sa date d'embauche, pas sa date de licenciement, conclusion inéluctable de ces contrats. Jusqu'à présent limités au bâtiment pour des missions longues, ils vont être étendus à d'autres secteurs d'activité grâce aux dispositions des ordonnances Macron. « Pour les seniors, c'est une bonne chose. Cela permet de postuler sur des grands projets dont on serait écartés autrement », ajoute Joël Defarge, qui a auparavant travaillé trente ans dans des grands groupes avec des CDI conventionnels. « Dans un CDI, on a toujours tendance à s'endormir. Avec un CDIC, t'es tout le temps à fond pour faire tes preuves. Tu te dois d'être au top pour rester compétitif par rapport aux jeunes qui arrivent. » Si bien qu'à la fin de son contrat chez Cosea, il a glissé naturellement vers un CDI.

Pas de prime précarité

Damien David, 45 ans, est lui, un rescapé d'une sélection drastique au terme de son CDIC chez Cosea. Ce maintenant voies et caténaires est désormais chef d'équipe. « Je ne savais pas quand précisément mon CDIC se terminerait. Ça pouvait être écourté ou rallongé en fonction du chantier mais pendant trois ans, j'ai eu une sécurité de l'emploi, bien plus que quand j'étais en intérim. Ça m'a permis de faire mes preuves et d'être opérationnel. » « Cela rend service aux employeurs et aux jeunes qui peuvent retrouver la dynamique de l'emploi. Aujourd'hui, on ne peut plus rêver d'un emploi à vie, estime d'ailleurs Philippe Su-

»
Avec un CDIC, t'es tout le temps à fond. Tu te dois d'être au top pour rester compétitif.

tre, président de la société Hertus et de l'Union patronale en Charente. Il vaut mieux avoir accès à un emploi limité dans le temps que pas d'emploi du tout. » C'est l'argument de Vincent Juillot, 32 ans, qui après avoir connu la précarité des contrats aidés, a travaillé quatre ans en contrat de chantier sur la LGV. Quatre ans durant lesquels il a pu progresser. D'abord technicien informatique, il est ensuite devenu responsable informatique lors de la partie travaux ferroviaires. « Pour moi, ça a été un tremplin mais je pense que le CDIC doit se limiter aux chantiers. C'était bien adapté parce que l'on travaillait en mode projet. L'objectif c'était l'ouverture de la LGV. » Le jeune homme a été licencié en octobre 2016. Après quatre mois de chômage et deux entretiens, il a été embauché comme technicien informatique et réseau à Mesea. L'employeur a l'obligation de proposer aux salariés des solutions pour le recaser. « J'avais la possibilité d'aller travailler à Paris pour une filiale de Vinci mais j'ai décliné. » Garandeau, sous-traitant sur la LGV, a joué le jeu. « J'avais une quarantaine de personnes en CDIC, sur des postes

de production ou administratifs, détaille Laurent Richaud, le patron. Les CDD, c'est 18 mois maximum. Ces contrats correspondaient parfaitement à ce chantier d'envergure de trois ans. C'est un bon moyen de tester les gens. » Au final, un tiers d'entre eux ont été titularisés en CDI au terme du chantier. Mêmes primes que les CDI, mêmes vacances, mêmes avantages (intéressement, épargne salariale) mais pas de stabilité à long terme ni de prime de précarité comme à la fin des CDD. Alors si les employeurs jubilent, les syndicats toussent. « À force de dire que c'est mieux que rien, on peut tout précariser, persifle Samantha Dumousseau, la patronne de la CGT en Charente. Le CDI doit rester la règle. C'est ce qui sécurise le salarié et l'employeur.

Ces CDI de chantier sont encore plus précaires que les CDD. J'appelle ça du travail à la tâche. » Bon baromètre de précarité, les banques n'ont pas de réponse toute faite. Lorsqu'en CDIC, il a voulu faire un prêt, Joël Defarge a vécu, malgré son petit patrimoine, le scepticisme de son banquier, là où le conseiller de Vincent Juillot lui avait dit que CDIC ou CDI se valaient. « On étudie davantage la pérennité des revenus que le type de contrat, détaille Sandrine Redon, pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Si quelqu'un a toujours travaillé et eu des revenus, c'est un bon point même si c'est de l'intérim ou un CDIC. » Heureusement puisque, au grand dam des syndicats, les ordonnances Macron semblent sonner le glas du CDI pour tous.

Le chiffre

40

c'est le nombre de salariés de la société Mesea issus de Cosea. Beaucoup étaient alors en CDI de chantier mais Mesea a indiqué ne pas connaître le nombre exact de ces anciens CDIC désormais titularisés chez Mesea.

Ce que veut faire le gouvernement

Les branches professionnelles pourront désormais modifier par accord la durée, le nombre de renouvellements et la période de carence des CDD. Elles pourront aussi autoriser le recours au CDI de chantier, jusqu'à présent utilisé dans la construction. C'est l'une des mesures des ordonnances réformant le droit du travail, signées vendredi dernier par le président Emmanuel Macron. Sans date de fin précise, le CDI de chantier s'arrête au terme de la mission pour laquelle le salarié est engagé. L'employeur peut ajuster la durée du contrat pour s'adapter aux éventuels retards, ce qui lui permet de ne pas recourir aux CDD, plus rigides car plus

encadrés juridiquement et qui donnent aussi lieu à des indemnités de précarité. La mission peut prendre fin au bout de six mois, deux ans, cinq ans et se solde par un licenciement pour motif personnel. Les employeurs espèrent réduire le nombre de contentieux aux prud'hommes, initiés par des salariés qui contesteraient un licenciement sans cause réelle. Malheureusement, la loi ne prévoit rien pour le salarié. Charge aux branches de le négocier. Selon la convention collective du bâtiment, l'employeur doit chercher à recaser le salarié sur un autre chantier. S'il est licencié, il bénéficie cependant pendant un an d'une priorité pour être réembauché.

Transports

Cognac-Angoulême en bus, ça coince!

Tension et grosse colère d'usagers, hier matin, lors de la liaison Cognac - Angoulême puis à l'arrivée, en gare d'Angoulême, où une quinzaine de clients ont raté leur correspondance.

En cause: le retard de l'autocar assurant la liaison en remplacement des TER. Depuis quelques jours, en raison de travaux sur la ligne à certaines heures de la journée, les TER au départ de Cognac à 8h28, 10h26 et 12h48 sont remplacés par des autocars.

Temps de trajet annoncé par la SNCF: 50 minutes. Or, avec les travaux engagés sur la RN 141 depuis lundi, le trajet Cognac-Angoulême frise parfois les 1h. Pire hier matin,

avec un alternat de circulation, où il fallait environ 1h10 pour aller de Cognac à Angoulême.

«Malgré ces travaux, la SNCF n'a rien anticipé et n'a pas modifié ses horaires», peste Damien, usager du 8h28 de ce jeudi. Résultat: un gros retard. «J'ai donc raté ma correspondance pour Paris à 9h30», s'agace le cadre commercial, obligé de redescendre à Bordeaux pour... remonter sur Paris. Son bus devait arriver sur Angoulême à 9h17.

«C'était un véritable dialogue de sourds entre la SNCF et les usagers. Ils refusent d'adapter les horaires le temps des travaux. Ce matin, on était une quinzaine sur le carreau.»

Alain Rousset: «On s'est senti vexé et humilié»

Le président de Nouvelle-Aquitaine et ses collègues des régions de France claquent la porte de la «conférence des territoires»



De droite comme de gauche, les présidents des régions de France pestent contre le gouvernement

photo AFP

Ismaël Karroum
i.karroum@charentelibre.fr

Emmanuel Macron voulait nouer des relations de confiance entre les collectivités et l'État. C'est raté. Hier midi, les présidents des 13 régions de France ont décidé de claquer la porte de la «conférence des territoires» après la confirmation par Édouard Philippe de la suppression d'une enveloppe de 450 millions d'euros allouée aux régions. Mais le problème est plus vaste qu'une simple question d'argent. «On s'est senti vexé, un peu humilié (...) Il nous a fait le coup de Tanguy, s'est pris pour le maître d'école qui sort son martinet», dénonce Alain Rousset, président de Nouvelle-Aquitaine, qui assume la force des mots tant il n'a pas l'habitude de se faire taper sur les doigts comme un sale gosse.

Le problème n'est pas que de forme. «Ce qui compte, c'est la responsabilité, une responsabilité que l'on revendique et qui a porté ses fruits en matière d'apprentissage et de soutien aux entreprises», dit-il. Mais on a l'impression que Bercy et Paris ne comprennent pas. On croyait que le Président de la République nous prêtait une oreille favorable et au final on nous claque la porte au nez».

«Que le Président entre dans le jeu»

L'un des enjeux: la compétence économique, sucree aux Départements par la loi NOTRe et désormais confiée aux Régions. «Pour Nouvelle-Aquitaine, c'est 50 millions d'euros par an directement fléchés sur la modernisation de l'outil de travail». Et de souffler: «En plus, Édouard

Philippe a commencé à nous parler de Charles VII, référence à une société féodale.»

Les présidents de Région n'ont pas eu envie de se voir vassaux. Et côté histoire, ils en restent à la fronde, en attendant la Révolution: «La révolution, ce serait enfin une véritable décentralisation dans ce pays», espère Alain Rousset le girondin.

Avant d'en arriver là, le président de Nouvelle-Aquitaine et ses collègues espèrent que le président de la République «va entrer dans le jeu et que les parlementaires vont faire le job dans le cadre de la loi de finances. Car le soutien aux PME, ça les concerne directement sur leurs circonscriptions. Il faut faire en sorte que ces entreprises bénéficient de la croissance qui revient».

Lire aussi en page 48

Gare aux bouchons sur la RN 141

Les travaux qui ont débuté lundi sur la nationale 141, entre Hiersac et Bourras, provoquent ce jeudi matin d'importants ralentissements. Dans les deux sens. Prudence donc si vous circulez dans le secteur. Une circulation alternée est mise en place à hauteur de Moulidars. Comptez une demi-heure de bouchons dans le sens Angoulême-Cognac. Le chantier de réfection de la chaussée doit se poursuivre jusqu'au 6 octobre.

■ Vous avez été nombreux à réagir à notre article sur les deux jeunes Angoumoisins qui ont ramassé 6.000 mégots en ville ■ A la campagne aussi, il y a des cochons.

«Arrêtez de salir la campagne»

«**B**ravo aux ramasseurs de mégots (CL du 22 septembre)! Ça fait du bien de voir que tous les jeunes ne sont pas des «fainéants»! Un grand coup de chapeau et un grand merci à ces deux-là pour cet exemple de courage!

Hélas, notre beau pays de France aura encore de l'avenir dans le domaine du nettoyage sur son sol! Car avant de nettoyer, il serait judicieux de ne pas salir!

Il n'est que de regarder nos campagnes reculées des grands centres pour comprendre! Il y a deux jours, en faisant une tranquille promenade (j'ai 85 ans) à quelques dizaines de mètres de ma maison, je vois, horrifiée, au bord d'un chemin vicinal non goudronné, mais très reposant, deux sacs poubelle jaunes pleins aux



Vos propositions contre les cochons

DES PV À 68 EUROS!

Un seul mot: bravo. Et pour remettre un peu de conscience civique dans la tête des Angoumoisins, une contravention de 68€, comme à Paris. C'est dans le Code pénal - article R.633-6. Depuis fin mars 2015, abandonner un déchet sur un emplacement non autorisé constitue une contravention de classe 3. La note grimpe à 180 € si vous ne payez pas dans les 45 jours. Et si vous contestez devant un juge, l'amende peut aller jusqu'à 450 € ! (Jenna)

DES CENDRIERS DEVANT LES BARS

Bien sûr que c'est dégueulasse mais faudrait voir à mettre plus de cendriers aussi comme cela se fait dans les aires d'autoroute, devant les hypers, etc, etc... De passage dans une grande ville du centre de la France, je buvais une bière à la terrasse d'un pub justement et il y avait des fumeurs mais pas de cendriers. Je m'enquiers auprès du serveur. Il me dit «oh y'a qu'à les mettre par terre». Y'a peut-être une explication (laver les cendriers, jets de cendriers...???) mais j'en suis resté baba... (overtheline)

”

Dans quel monde vit-on? Ces bois sont la propriété de gens qui n'oseraient pas aller déposer leurs ordures chez leur voisin.

«as» donc fragiles, de canettes de bière vides et autres contenants du même genre et à quelques pas, dans un massif de ronces clairsemées, un tas en vrac de bouteilles entières ou cassées, à la vue de n'importe qui! Et ceci à

300 mètres d'un petit hameau bien entretenu par la majorité de ses habitants mais riverain de la départementale D10. Dans quel monde vit-on? Ces bois sont la propriété de gens qui n'oseraient pas aller déposer leurs ordures chez leur voisin. Toutes les communes rurales sont équipées de bacs pour recevoir le verre, tous les hameaux ont leurs choix de poubelles, ramassées régulièrement tous les 15 jours environ. Nous payons tous dans nos impôts une taxe pour ces services!... Nos équipes municipales et leurs valeureux employés mettent tout en œuvre pour que nos bourgs et

nos campagnes soient accueillants. Chaque canton possède une déchetterie parfaitement organisée, facile d'accès à tous où l'accueil est parfait. Il suffit simplement de choisir, de s'informer des jours et des heures d'ouverture. Je lance un appel sincère à tous ces inconditionnels du désordre et de la saleté, à réfléchir à leurs actes et j'ose rappeler cette phrase «Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit». Ayez pitié de ces campagnes qui se démènent malgré l'exode de sa population.»

Jeannine BRUNET
Pillac

Logement: l'agglo accuse le Département et l'Etat

GrandAngoulême a voté hier une motion pour dénoncer le désengagement du Département et de l'Etat en matière de logement. Et les mots sont durs.

Stéphane URBAJTEL
s.urbahtel@charentelibre.fr

Les oreilles de François Bonneau ont dû sacrément siffler hier soir. Réunis en conseil communautaire, les élus de GrandAngoulême ont voté une motion consacrée à l'habitat et au logement dans laquelle ils n'ont pas ménagé le président du Département.

Montré du doigt parce qu'il a «indiqué ne pas vouloir participer aux efforts de solidarité en ne finançant pas les projets sur les communes d'Angoulême et de GrandAngoulême». Pointé pour avoir affiché sa «volonté de se désengager des garanties d'emprunts» auprès des bailleurs publics Office public de l'habitat (OPH) de l'Angoumois et Le Foyer. De tels choix font courir un risque, prédit l'agglo: celui de «l'arrêt de la production et de la réhabilitation (de logements) sur les communes». «J'ai été convoqué par le président du conseil départemental pour m'entendre dire que nous n'aurions

plus de garanties d'emprunts à partir du 1^{er} janvier. Cela nous met dans une grande difficulté», a déploré Roland Veaux, vice-président de GrandAngoulême et président de l'OPH.

«Un peu rapide, et un peu sec», a renchéri Jean-François Dauré, le président de GrandAngoulême qui y voit une «absence d'équité» entre Logélia, bailleur du Département qui continuera d'être soutenu, et les autres.

«La disparition de 150 emplois directs»

Si le Département en a donc pris pour son grade, l'Etat n'a pas été épargné. Dans l'autre volet de la motion votée hier, GrandAngoulême a fustigé le «Plan logement» présenté par le gouvernement le 20 septembre. La baisse des loyers annoncée, dit l'agglo, va mettre les bailleurs dans des situations de «précarité financière» les conduisant à s'interroger sur «leur capacité à poursuivre leurs missions». Si rien n'est fait, prévoient les élus en reprenant la critique formulée à propos des choix du Département, les

offices HLM seront contraints à un «ralentissement des productions de construction» et à «la compression des dépenses d'entretien du patrimoine».

GrandAngoulême somme l'Etat de mettre en place des «dispositions spécifiques de soutiens» aux collectivités de taille moyenne pour leur éviter de devenir le «parent pauvre de la politique de l'habitat». Une opération à ce titre illustre le problème, a explicité Xavier Bonnefont, le maire d'Angoulême: le nécessaire renouvellement urbain des quartiers de Bel Air La Grand Font, à Angoulême, et de l'Étang des Moines, à La Couronne. L'Etat propose 4,8 millions d'€, il en faudrait plus de 100.

GrandAngoulême annonce dans sa motion avoir chiffré les conséquences des mesures prises par le Département et l'Etat: la suppression probable de «près de 500 opérations de logements», «une perte de 30 millions d'€ de commandes publiques pour les entreprises du bâtiment de la Charente dès 2018» et «la disparition de plus de 150 emplois directs».

Rush à la préfecture hier: pour la dernière fois ?

Ambiance hier devant la préfecture d'Angoulême alors qu'à partir d'aujourd'hui, il n'est plus possible d'effectuer les démarches pour les permis de conduire. Tout doit être fait sur le net.

Marie LE LAGADEC
m.lagadec@charentelibre.fr

Huit heures et quart, hier matin. La préfecture de Charente, à Angoulême, n'ouvre que dans quinze minutes mais déjà une file d'attente se forme sur plusieurs mètres. Classique, selon Simone Avril-Petit, directrice à la citoyenneté et à la légalité. «J'étais là dès 8h10 mais je pense en avoir au moins pour une heure d'attente, lance Charlotte, un ticket numéroté dans la main. J'habite à 40 km d'Angoulême, j'ai dû prendre une demi-journée de repos pour venir récupérer le permis de conduire d'un ami.»

C'était peut-être la dernière fois hier qu'on entendait ce type de réaction. Dans le cadre de la dématérialisation des services, il n'est plus possible, à partir d'aujourd'hui, vendredi, d'enclencher une demande de permis de conduire au guichet de la préfecture. «La transmission de documents se fera sur internet ou sur les bornes numériques installées à l'entrée de la préfecture, avec



En moyenne, durant chacune des trois matinées d'ouverture, la préfecture reçoit 500 personnes.

Photo Majid Bouzzit

l'aide de conseillers, puis les permis seront envoyés directement au domicile des gens, confirme Simone Avril-Petit (lire par ailleurs CL de lundi). Nous voulons vraiment inciter le plus grand nombre à faire ces démarches administratives sur internet

de chez eux.»

«Je n'ai pas internet, s'alarme Jean-Pierre, 72 ans, un peu perdu hier au milieu de la foule. J'ai besoin d'un duplicata de mon permis mais je n'ai pas de justificatifs d'identité sur moi. Peut-être que ma belle-fille m'aidera

sur internet...»

Pour les cartes grises, la dématérialisation s'annonce aussi: dès le 1^{er} novembre, la procédure ne sera réalisable que sur le web. «J'espère seulement que le site fonctionnera mieux, lâche Nicolas, venu retirer sa carte grise.

»
J'habite à 40 km, j'ai dû prendre une demi-journée de repos pour venir récupérer le permis de conduire d'un ami

Je voulais gagner du temps la dernière fois mais j'ai quand même dû déposer mes documents au guichet, il y avait trop de lenteur sur internet.» Un souci que le ministère tente de corriger. «Il faut s'y reprendre à plusieurs fois pour une demande de carte grise, admet Simone Avril-Petit, mais les services concernés travaillent pour améliorer la durée des démarches sur internet.»

«Pour renseigner le mieux possible sur ces changements, nous allons mettre le paquet sur l'accueil général du public à la préfecture et dans les mairies. Nous réfléchissons aussi à passer à 4 matinées d'ouverture au public en 2018», annonce-t-elle.

Toutes les nouvelles demandes de permis de conduire et de carte grise s'effectuent en ligne via le site service-public.fr

- Le nouveau complexe aquatique devait ouvrir ses portes en décembre
- Mais une entreprise ne peut plus assurer sa part du chantier.

L'ouverture de l'X'eau repoussée à février

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Il était encore confiant à la fin de l'été. Et pourtant, ça sentait déjà mauvais. Michel Gourinchas espérait pouvoir ouvrir le complexe aquatique X'eau au mois de décembre. Ce ne sera finalement pas avant février. Le président de l'agglo en a fait l'annonce hier, en préambule du conseil communautaire tenu à L'Abaca de Cherves-Richemont.

”

Il y a deux ans, l'entreprise Jet Alu était viable. On ne pouvait pas avoir d'inquiétudes.

«Une nouvelle pas terrible», a-t-il indiqué aux élus. Liée à «la défection d'une entreprise qui intervient sur l'extérieur». En l'occurrence : la société Jet Alu, basée à Laval, filiale d'une holding dont le siège est au Maroc. Elle était en charge du lot menuiserie aluminium et brise-soleil. «Il y a deux



Le chantier de l'X'eau peut se poursuivre à l'intérieur. Mais les travaux sont bloqués à l'extérieur.

Photo archives CL

ans, elle était viable. On ne pouvait pas avoir d'inquiétudes», remarque Romuald Carry, l'adjoint aux sports de Cognac, qui a annoncé la nouvelle au service. Où

les rumeurs couraient depuis quelques jours. «On va faire la soudure comme on peut. Ça ne remet rien en cause, mais c'est embêtant», ajoute l'élu.

une autre entreprise. Sans avoir à repasser par l'appel d'offres, toutefois. Et heureusement : si ça avait été le cas, il aurait fallu compter deux mois d'attente supplémentaires.

En attendant l'ouverture de l'X'eau, la piscine couverte de Cognac va continuer à fonctionner. Pour accueillir les visiteurs, les scolaires mais aussi le club de natation des Dauphins cognacais. «On fera avec, indique Nathalie Cazenave, la présidente de l'association. L'important c'est que l'ancienne piscine reste ouverte en attendant l'X'eau. C'est ce qu'on nous a toujours assuré. Sinon, ce serait dramatique.»

Lancé en octobre 2015, le chantier devait durer deux ans. Il a pris du retard dès le départ «à cause de la pluie», rappelle Michel Gourinchas. Montant annoncé des travaux : 14,7 millions d'euros. «On espère que tout va bien se passer maintenant.»

Bloqué pour les finitions

Il semblerait que l'entreprise Jet Alu soit en difficulté financière. Selon nos confrères de Ouest-France, elle manquait également à l'appel, il y a deux semaines, sur un chantier de rénovation de cinéma à Mayenne. «Elle nous mène en bateau depuis l'été», déplore Michel Gourinchas. Cela nous bloque pour les finitions.» À l'intérieur, le chantier se poursuit : les bassins commencent même à se remplir depuis mercredi. «Mais on ne pourra pas ouvrir avant que les travaux soient complètement terminés», poursuit le maire. Au début des vacances de février, au mieux. D'ici là, Grand Cognac va devoir faire appel à

Trop de boulangeries en périphérie ?

Hier soir, lors du conseil communautaire, Véronique Marendat a annoncé l'ouverture prochaine de l'enseigne «Patàpain» sur la zone de Montplaisir. Un accord de principe doit être signé avec l'entreprise pour l'achat d'un terrain de 7.730 m², d'un montant de 540.000 €. Une parcelle qui était en vente depuis longtemps. Mais le sujet interroge des élus. Comme Émilie Richaud qui se demande si l'enseigne ne va pas faire concurrence à celles qui existent déjà. «C'est un lieu de passage pour les véhicules qui vont sur la côte, répond Véronique

Marendat, vice-présidente en charge du développement économique. Je ne pense pas qu'il soit en compétition avec les restaurants du centre-ville.» En revanche, avec les boulangeries de Châteaubernard, peut-être. Deux projets du même genre sont en train de voir le jour sur la commune. «On va vite être à saturation, estime Pierre-Yves Briand. On va bientôt compter les ronds-points où il n'y aura pas de boulangeries.» La délibération sur l'accord de principe a été votée avec deux voix contre et sept abstentions.

Les pompiers toquent aux entreprises

Une matinée sur la sécurité en entreprise était organisée hier, aux Abattoirs de Cognac, par Veolia. Une promotion du volontariat.

L'hypermarché Auchan à Châteaubernard, la maison Rémy Martin à Cognac et Jolival à Vœuil-et-Giget. Trois entreprises qui ont un point commun : elles comptent toutes, parmi leurs employés, un ou plusieurs sapeurs-pompiers volontaires. Elles sont venues en parler, hier matin aux Abattoirs de Cognac, à une cinquantaine de sociétés cognaçaises, invitées par Veolia pour une matinée sur le thème de la sécurité.

Une opération promotion du volontariat, à laquelle le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a très largement pris part. Avec un message : un pompier dans une société, ce n'est pas forcément une contrainte. «*On s'arrange avec les entreprises en fonction des besoins*», indique Christophe Reiller, qui commande la compagnie de Cognac. «*L'objectif, c'est de désorganiser le moins*



Le service départemental d'incendie et de secours a remis des diplômes aux sociétés Veolia, Jolival et Saft, hier matin, aux Abattoirs de Cognac.

Photo J. P.

possible l'entreprise.» À l'initiative de ce temps d'échanges : Jean-Luc Chaumet, chef du centre de secours de Segonzac, mais aussi responsable de la sécurité chez Rémy Martin. «*On connaît les risques incendie dans les maisons de cognac*, explique-t-il. *C'est important d'avoir des pompiers capa-*

bles de former le personnel. D'être dans l'anticipation, la prévention.» A Auchan, Franck Chadeaud, le responsable sécurité du magasin, vante, lui, «*le sang-froid*» des deux pompiers dans son équipe de douze agents.

J. P.

Budget de la Sécu: la santé à la diète

Le premier projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) du gouvernement présenté hier par les ministres de la Santé Agnès Buzyn et des Comptes publics Gérard Darmanin, prévoit de réduire en un an le déficit global de la Sécu de trois milliards d'euros. En 2017, le déficit cumulé du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) doit en effet atteindre 5,2 milliards d'euros, selon le gouvernement qui prévoit de réduire fortement le déficit de la Sécurité sociale à 2,2 milliards d'euros en 2018. Pour la première fois depuis 2001, le régime général auquel sont affiliés les salariés du privé serait en léger excédent de 1,2 milliard d'euros en 2018. Trois de ses branches resteraient dans le vert: accidents du travail (+500M€), retraites (+200M€) et famille (+ 1,3 milliard d'euros). La branche maladie resterait déficitaire de 800 millions d'euros, mais la réduction de son déficit serait

■ Le gouvernement compte réduire le déficit de la Sécurité sociale de trois milliards d'euros pour 2018 ■ Les efforts toucheront surtout la branche maladie.

spectaculaire: -3,3 milliards en une année. «Nous sommes clairement sur une trajectoire du retour à l'équilibre en 2020», a déclaré Agnès Buzyn lors de la présentation du budget aux médias. Plombé par le chômage, le FSV, qui verse le minimum vieillesse et les cotisations retraites des chômeurs, resterait lui largement déficitaire

de 3,4 milliards d'euros en 2018, contre 3,6 milliards en 2017.

Des économies «importantes»

Le gouvernement prévoit ainsi des économies «importantes» dans le domaine de la santé, plus de quatre milliards d'euros. L'Ondam, mécanisme servant à limiter la hausse naturelle des dépenses de santé - liée notamment au vieillissement de la population, aux coûts des innovations thérapeutiques et à l'augmentation des maladies chroniques - progressera de 2,3%, ce qui représente une dépense totale 200 milliards d'euros. Une augmentation (de 2,4% pour les soins de ville) «largement insuffisante» pour la CSME, premier syndicat de médecins libéraux. Autre syndicat, le SML appelle également à plus de moyens, comme la FMF, qui fustige l'inefficacité des «rois du calcul». Les principales économies (près de 1,5 milliard d'euros) seront recherchées dans les médicaments avec



Les hôpitaux ne seront pas épargnés et leurs personnels sera mis «à rude épreuve», a estimé la Fédération hospitalière de France. Photo archives AFP

des actions sur la baisse des prix et de leur consommation, au grand dam notamment des industriels du générique de l'association Gemme, qui appelle «les pouvoirs publics à la plus grande vigilance». Les hôpitaux ne seront pas non plus

épargnés et leurs personnels mis «à rude épreuve», selon la Fédération hospitalière de France. La restructuration de l'offre de soins (optimisation des achats, économies dans les services) doit leur permettre de dégager 1,46 milliard d'euros.

TABAC. Le prix du paquet de cigarettes va progressivement atteindre 10€ d'ici fin 2020: après un premier relèvement «dans les prochaines semaines», le paquet augmentera d'un euro en mars 2018, de 50 centimes en avril et en novembre 2019, de 50cts en avril 2020 et de 40cts en novembre 2020.

VACCINS. Onze vaccins, contre trois, seront obligatoires pour les enfants qui naîtront à partir du 1^{er} janvier 2018.

RETRAITES. La revalorisation annuelle des pensions sera reportée d'octobre 2018 à janvier 2019. Inchangées depuis 2013 en raison de l'inflation quasi-nulle, les retraites doivent toutefois augmenter de 0,8% ce 1^{er} octobre 2017.

FORFAIT HOSPITALIER. Le forfait

hospitalier augmentera de deux euros par jour pour passer à 20€. Cette dépense sera prise en charge par les complémentaires santé.

MINIMUM VIEILLESSE. L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), qui est de 803 euros par mois pour une personne seule, sera augmentée de 100 euros par mois en trois fois: +30 euros en avril 2018, +35 euros au 1^{er} janvier 2019 et +35 euros en janvier 2020.

PRESTATIONS FAMILIALES. Le Complément libre choix du mode de garde (CMG), aide à la garde d'enfants, sera revalorisé de 30% au 1^{er} octobre

2018 pour les familles monoparentales. L'allocation de soutien familial (ASF), qui complète le revenu des parents isolés ne percevant pas de pension alimentaire, sera revalorisée de 6 euros le 1^{er} avril 2018. Le Complément familial majoré, versé aux familles nombreuses modestes, augmentera de 16,80 euros par mois au 1^{er} avril 2018. Pour les enfants nés à partir du 1^{er} juillet 2018, les conditions de ressources et montants de l'allocation de base de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), 184 euros/mois versés aux parents d'enfants de moins de trois ans, seront alignés sur ceux, plus bas, du Complément familial.

PRIME D'ACTIVITÉ. Cette prime versée aux travailleurs à revenus modestes (2,5 millions de foyers) augmentera de 20 euros par mois en octobre 2018. Sa revalorisation sera de «80 euros par mois au niveau du Smic au cours du quinquennat».

ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ. Cette allocation versée à plus d'un million de bénéficiaires passera de 811 euros par mois pour une personne seule à 860 euros au 1^{er} novembre 2018, et 900 euros au 1^{er} novembre 2019. Parallèlement, les règles de prise en compte des revenus d'un couple à l'AAH (un quart des bénéficiaires) seront

rapprochées de celles appliquées pour les autres bénéficiaires de minima sociaux, moins avantageuses.

INDÉPENDANTS. Le régime des indépendants (RSI) sera peu à peu supprimé pour être confié au régime général à partir du 1^{er} janvier 2018, avec une phase transitoire de l'ordre de deux ans. Les indépendants bénéficiaires de deux baisses de cotisations: -2,15 points sur les cotisations famille, et un accroissement de l'exonération des cotisations d'assurance maladie et maternité. À compter du 1^{er} janvier 2019, les créateurs et repreneurs d'entreprises bénéficieront, sous conditions de ressources, d'une «année blanche» de cotisations sociales, au titre de leur première année d'activité.

Ce qui va changer

Fiscalité La prime vélo électrique supprimée

Le gouvernement a annoncé la fin dès février 2018 de la prime (jusqu'à 20 euros) pour l'achat d'un vélo électrique, moins d'un an après son entrée en vigueur. «Nous avons considéré que ce n'était pas à l'État de continuer à subventionner le vélo électrique dans la mesure où, quand il l'avait fait, les collectivités locales ne le faisaient pas», a justifié Gérard Darmanin. «Maintenant, beaucoup de collectivités locales le font», a expliqué le ministre des Comptes publics, précisant qu'un «travail» avait été engagé «avec les collectivités locales sur ce sujet».

Vent de révolte chez les présidents de régions

Furieuses de la suppression d'un fonds de 450M€ pour financer leurs nouvelles actions économiques, les régions ont claqué la porte de la conférence nationale des territoires.

«Inacceptable!», «inconcevable!»: les présidents de région, réunis en congrès à Orléans hier, ont fait bloc contre une décision qu'ils considèrent comme un non-respect des engagements de l'État. Lors d'une conférence de presse commune, ils ont ainsi annoncé leur retrait de la Conférence nationale des territoires, qui doit se réunir à nouveau en décembre. Cette instance de concertation, mise en place mi-juillet par Emmanuel Macron, rassemble toutes les collectivités territoriales. «Comment entrer en discussion sur des sujets importants si l'on n'a pas d'abord la confiance?», a fait valoir le président de Régions de France, Philippe Richert (LR, Grand Est). Quelques minutes auparavant, les élus avaient réservé un accueil poli



Philippe Richert (LR, Grand Est), président de Régions de France, pourrait annoncer sa démission demain. Photo AFP

à Édouard Philippe, venu tenter de nouer le dialogue. Mais la confirmation par le Premier ministre d'une baisse de crédits de 450 millions d'euros pour 2018 a provoqué

la rupture. «Nous avons décidé de ne pas intégrer le fonds exceptionnel de 450 millions d'euros dans le montant de la TVA qui vous sera alloué», a assumé Édouard Philippe, tout en assurant les régions qu'il n'y aura pas «de baisse nette de leurs ressources» en 2018. «Un vrai scandale», une décision «qui augure mal de la confiance entre l'État et les collectivités», selon Philippe Richert.

Matignon «ouvert au dialogue»

Matignon a aussitôt «regretté» la décision des élus régionaux et dit rester «ouvert au dialogue». «Il est faux de dire que les moyens alloués par l'État aux régions sont en baisse» dans le budget 2018, mais

l'exécutif ne peut honorer «les chèques en bois de ses prédécesseurs», faisait-on valoir dans l'entourage du Premier ministre. Pour les régions, en revanche, il n'est «plus possible de participer aux «simili» concertations engagées par l'État, que ce soit dans un cadre multilatéral (Conférence nationale des territoires, Assises de la mobilité, États généraux de l'Alimentation...) ou bilatéral (sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage)», a souligné Régions de France. Selon les Dernières nouvelles d'Alsace et L'Est Républicain, Philippe Richert va annoncer demain sa démission de la présidence de la région Grand Est après 25 ans de mandat local. Une décision confirmée par un président LR de région.

Philippe-Mélenchon, duel policé

Interrogé dans «L'Émission politique» hier soir sur plusieurs thèmes, le Premier ministre s'est ensuite lancé dans un face-à-face sans coup d'éclat avec le leader de La France insoumise.

Invité de «L'Émission politique» hier soir sur France 2, le Premier ministre Édouard Philippe a connu une double épreuve médiatique avec un «prime time» en long format et un débat avec Jean-Luc Mélenchon, un bretteur expérimenté avec l'étiquette de premier opposant à Emmanuel Macron. Le débat, première grande joute politique télévisée depuis les élections du printemps, a alterné passes d'armes assez convenues et échanges plus policés, voire souriants, entre les deux hommes. «On ne peut pas entendre qu'on va donner quatre milliards à des gens qui ont déjà tout», a lancé Jean-Luc Mélenchon pour dénoncer la réforme de l'impôt sur la fortune, proposant «un impôt universel» que tous les Français paieraient

«n'importe où dans le monde». Quand Édouard Philippe a défendu sa politique pour «réparer» la France, son adversaire de gauche, bien loin de son ton accusatoire habituel, a critiqué les «petits coups de rabot par-ci, par-là», qui vont «tuer le moteur de la consommation» à force de «passer un petit râteau dans chaque poche». Le Premier ministre a pour sa part reproché au leader de La France insoumise de parler de «coup d'État social» sur la réforme du droit du travail ou de ne pas avoir appelé à voter pour Emmanuel Macron, bien qu'il soit «un vrai républicain». «Je suis certain que, parfois, je vous déçois, mais je dois dire que parfois, M. Mélenchon, vous me décevez», a lancé Édouard Philippe. Si Daniel Cohn-Bendit a confié



C'est un Jean-Luc Mélenchon calme qui s'est présenté devant Édouard Philippe sur le plateau de «L'Émission politique» de France 2, hier soir.

Repro CL

s'être ennuyé pendant ce débat, le patron des députés Nouvelle gauche, Olivier Faure, a ironisé sur Twitter: «Comme un air de complicité presque assumée entre @EPhilippePM et @JLMelenchon qui se sont choisis réciproquement comme épouvantail».

«J'assume»

Avant cette confrontation d'une vingtaine de minutes, Édouard Philippe avait traversé les diverses séquences de cette émission, qui faisait sa rentrée dans un format légèrement revu. «J'assume», a-t-il martelé sur plusieurs sujets. Disant son «parfait respect pour les gens qui manifestent», notamment contre la réforme du code du travail, il a toutefois dénoncé «des logiques de blocage».

Le chef du gouvernement a défendu la volonté de l'exécutif de construire des «géants européens» en approuvant le rapprochement d'Alstom avec l'allemand Siemens et la prise de contrôle des chantiers navals de Saint-Nazaire par l'italien Fincantieri, afin de «ne pas attendre que les choses aillent mal».

Ancien cadre dirigeant du groupe nucléaire Areva, Édouard Philippe a admis être «venu sur le tard» aux questions écologiques. À propos du dossier du glyphosate, il a simplement confirmé une «stratégie de sortie de route», et refusé de donner son «intime conviction» sur le sort du projet d'aéroport nantais de Notre-Dame-des-Landes. Autre question éludée, celle de la procréation médicalement assistée (PMA), renvoyée au débat parlementaire en 2018.

Philippe inconnu de 38% des Français

Le Premier ministre Édouard Philippe reste mal connu des Français et son action est peu appréciée, selon l'enquête hebdomadaire Odoxa-Dentsu consulting pour franceinfo et *Le Figaro* publiée hier. 38% des personnes interrogées n'ont pas été capables de donner son prénom et son nom exacts. Mais sa personnalité plaît néanmoins à la majorité des Français: 55% le jugent dynamique, 54% sympathique et 53% compétent. Son action à Matignon en revanche n'est pas bien perçue. 53% des personnes interrogées la trouvent

insatisfaisante. Particulièrement critiques, les sympathisants du Front national (71%) et de gauche (67%). Par ailleurs, les cadres (54%) et les Français les plus aisés (58%) se déclarent satisfaits de son action contrairement aux catégories populaires (56% des employés et ouvriers), aux chômeurs (69%) et aux Français les plus modestes (56%). Une des explications de cette insatisfaction est le projet de loi de finances pour 2018 présenté mercredi. Deux-tiers des Français (65%) le jugent «injuste».

Cet après-midi



Un dégradé nuageux

Le soleil est de plus en plus contrarié avec l'arrivée de nuages par le Nord. Ces derniers pourront laisser échapper en soirée de petites pluies sur le Poitou, se généralisant la nuit suivante. Le vent, faible, vient Ouest à Nord-Ouest faible à modéré dans l'après-midi. L'atmosphère est encore douce pour la saison.

Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Judi



HIER

Mini / 16h

Les présidents de Région claquent la porte

POLITIQUE Réunis hier matin en Conférence des territoires, à Orléans, les présidents de Région ont unanimement joué la politique de la chaise vide après que le Premier ministre, Édouard Philippe, a confirmé dans son discours la suppression d'un fonds exceptionnel de 450 millions d'euros. Cette enveloppe, décidée par l'ancien gouvernement de Manuel Valls, avait pour but d'accompagner le transfert de l'action économique des Départements vers les Régions. La décision du gouvernement a été jugée « scandaleuse et inacceptable » par les présidents, qui, toutes sensibilités politiques confondues, accusent l'État de « ne pas tenir sa promesse » et de « recentralisation ».

Une fusion Charente/Charente-Maritime aurait-elle du sens ?

Une fusion n'est pas d'actualité mais la réunion commune des Conseils départementaux de Charente et Charente-Maritime, lundi à Saintes, était l'occasion de sonder les internautes



Tohnnny Bigou

Avec la disparition des Conseils départementaux qui se profile, cette fusion des instances dirigeantes serait précurseur et la bienvenue afin d'alléger le mille-feuille administratif et, surtout, le nombre d'élus qui coûtent très cher et qui gravitent dans ces différentes instances...



Jos Del-rossignol

Les Charentais ont plus à y gagner que les Maritimes car ce département (Charente-Maritime) me semble plus « riche » que son frère (Charente) !



Jack17

La Saintonge est coupée en deux par la frontière entre les deux départements. Un rapprochement des deux ne serait pas si idiot. On dépasserait le million d'habitants, second derrière la Gironde et premier en surface.



Monique Momo Le Flohic

La Charente-Maritime ne s'arrête pas à la côte ! Je suis née en Charente inférieure à l'époque et je suis pour l'union des deux Charentes ! Chacun peut apporter quelque chose à l'autre ! Alors pourquoi pas ! Cela ne changera rien, je serai toujours charentaise.



Richard Prévaud

Et puis quoi encore ? La prochaine fois on nous fusionne avec les Vendéens ?

L'habitat, le nouveau parent pauvre

GRAND-ANGOULÊME Les élus de l'Agglo ont voté une motion pour dénoncer les décisions du Département et du gouvernement

BERTRAND RUIZ
b.ruiz@sudouest.fr

Le président, Jean-François Dauré, aurait aimé faire l'unanimité sur tous les dossiers liés à la politique de l'habitat, hier, en conseil communautaire du Grand-Angoulême. Une commune (Roulet, en l'occurrence) s'abstiendra sur la réorientation du programme local de l'habitat. Dommage. Il faut dire que les ex-communautés de communes découvrent les obligations de la loi SRU (20 % de logements sociaux) auxquelles elles sont désormais soumises. Mais pas seulement. Elles s'aperçoivent que la politique de l'habitat n'a rien d'un long fleuve tranquille.

Finie la belle concorde qui prévalait à l'époque des opérations de renouvellement urbain (ORU) de Ma-Campagne (100 millions d'euros) et Basseau/Grande-Garenne (80 millions) à Angoulême ou du Champ-de-Manoeuvre (60 millions d'euros) à Soyaux... L'époque est au pain sec. Les collectivités se dispersent dans la nature et Grand-Angoulême se retrouvent Gros-Jean comme devant. Au point de faire adopter, hier, une motion « pour la défense d'une poli-



Jean-François Dauré. PH. Q. PETIT

tique de solidarité en faveur de l'habitat et du logement sur le territoire du Grand-Angoulême».

150 emplois perdus

L'État est dans le viseur. Dans son plan logement, le gouvernement demande aux bailleurs sociaux d'assumer sur leurs fonds des baisses de loyer, quitte à ce que leur capacité d'investissement s'effondre. Il y a aussi la fin de l'éligibilité du territoire à la loi Pinel, réservée aux territoires en tension (métropoles, zones côtières). Un dispositif qui, selon Jean-François

Dauré, « a pourtant généré ici 22 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les entreprises du bâtiment et permis de créer 700 emplois ». On ne parle même pas des ORU à venir (Grand-Font, Étang des Moines): la participation de l'État y est squelettique (4,8 millions d'euros), celle de la Région sera nulle au prétexte d'entrer dans les clous de la loi Notre. « Cela revient à ne pas prendre en compte les populations concernées », se fâche le maire d'Angoulême, Xavier Bonnefont... Mais le gouvernement n'est pas le seul fautif. Le Département a fait savoir qu'il ne cautionnera plus les emprunts des bailleurs sociaux autres que Logélia. Ce qui revient à claquer la porte aux nez d'éventuels bailleurs investisseurs.

« L'ensemble de ces mesures aurait pour conséquence de supprimer près de 500 opérations de logements, dont certaines concernent la lutte contre l'habitat indigne, de générer une perte de 30 millions d'euros de commandes publiques dès 2018 et la disparition de 150 emplois directs ». La motion a été votée, moins quatre abstentions... dont celles de Samuel Cazenave et François Nebout, membres de la majorité départementale.

PRÉFECTURE

Les permis de conduire au guichet : c'est fini



Hier, était le dernier jour pour la délivrance des permis de conduire aux guichets de la préfecture de la Charente, dans le cadre de la réforme lancée en juin 2015. Ces titres sont désormais accessibles via Internet sur le site service-public.fr. Cette démarche est totalement gratuite. Seuls les permis étrangers seront toujours convertis aux guichets. PHOTO QUENTIN PETIT

En quête de sapeurs pompiers volontaires

ÉCONOMIE Le Sdis défend les atouts d'avoir des salariés engagés au sein de ses troupes

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Deux casquettes, comme les deux faces d'une même pièce. Au sein de la maison Remy Martin, Jean-Luc Chaumet est en charge de la sécurité. Parallèlement, il mène depuis vingt-huit ans un solide engagement de sapeur-pompier volontaire. Depuis quatre ans, il est le chef de centre de la caserne de Segonzac avec une trentaine d'hommes à encadrer.

Pour son employeur, c'est tout bon. « Le risque majeur chez nous, c'est l'incendie. Avec Jean-Luc, on dispose d'un expert en traitement des risques. Il est là, aussi, pour former le personnel », salue le directeur des ressources humaines de la maison de négoce, Jérôme Charpentier.

Jamais sans l'accord du patron
Cet exemple a été mis en avant, hier matin, lors d'un colloque autour de la sécurité dans les entreprises organisé par Veolia (lire ci-contre). Convié, le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de la Charente a sauté sur l'occasion pour faire passer un message : il a un gros, un très gros besoin de sapeurs-pompiers volontaires.

En France, sur 250 000 pompiers, 195 000 sont des volontaires soit environ 80 % des effectifs. Ils réalisent 75 % des interventions. La proportion est comparable en Charente. Le département compte 248 professionnels pour 1 002 sapeurs-pompiers volontaires. Tombée à moins de 900 personnes, la courbe des recrutements se redresse grâce à un plan de sensibilisation mis en place en 2014.

Il s'agit à la fois de rassurer et de séduire. Le Sdis tempère l'image du salarié qui risque de quitter son



Le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) a salué l'engagement de Véolia, la Saft et Jolival en faveur des pompiers. PHOTO PH. M.

poste à tout moment. Depuis 2013, un système permet de cibler les personnes appelées. Le Sdis sait s'adapter. Exemple chez Jolival, à Vœuil-et-Giget. Sans le salarié qui est sapeur-pompier volontaire, la chaîne s'arrête de tourner. Pas question de bloquer la production. En revanche, à la suite d'un conventionnement, l'entreprise a dégagé des créneaux pour permettre à l'intéressé de se former. « En aucun cas les pompiers ne quittent leur poste de travail sans l'accord de l'employeur », souligne le capitaine Christophe Reiller qui dirige le centre de Cognac.

193 salariés concernés

Au registre des « plus-values », le Sdis pointe les « valeurs » des pompiers volontaires, leur esprit d'équipe, leur capacité à réagir rapidement. Ils sont aussi formés aux gestes d'urgence, aux risques et aux moyens de lutte contre l'incendie et en font

bénéficier leur entreprise. C'est le cas chez Auchan, à Châteaubernard, où 2 des 12 agents de sécurité sont aussi des pompiers volontaires. « En 2016, au sein du magasin, il y a eu 145 interventions de secours auprès de clients et 36 auprès de collaborateurs. On totalise aussi 220 heures de formation, dont la moitié a été assurée par les pompiers volontaires », relève Franck Chadefaud, responsable de la sécurité. Quelques faveurs financières doivent aussi contribuer à convaincre les employeurs.

En Charente, 91 entreprises ont signé une convention pour un total de 193 salariés concernés. Le Sdis de Charente les avait mis à l'honneur lors d'une cérémonie à Rouillac, en février 2016. La Saft et Jolival, qui n'étaient pas présentes, ont reçu leur labellisation hier matin. De même que Véolia, qui a joué l'interface avec le monde de l'entreprise.

SÉCURITÉ

VÉOLIA La société consacre une semaine par an à la thématique de la sécurité. Hier matin, elle proposait un colloque à ses entreprises clientes. « Quand nous intervenons chez eux, il y a des paramètres qui sortent de leurs habitudes », observe Katia Crétois, responsable de communication de l'activité recyclage et valorisation des déchets pour la zone Sud Ouest. Il s'agit donc d'accorder les violons. La collaboration peut aussi se traduire par des adaptations. Un dispositif a ainsi été mis en place chez Martell. Les housses plastiques emballant les palettes sont « aspirées » par un système de tubes qui les transfère directement dans le compacteur. Cela libère de la place et limite les déplacements des salariés qui n'ont plus besoin de sortir pour évacuer le plastique dans la zone déchets.

L'OUVERTURE DE L'X'EAU

RETARDÉE. Le centre aquatique L'X'eau n'ouvrira pas en décembre a-t-il été annoncé hier soir au conseil communautaire de Grand Cognac. La défaillance d'une entreprise entraîne un retard d'au moins deux mois. Le recrutement du personnel avait été anticipé. « Il va falloir les occuper », constate François Raud, vice-président en charge du personnel.

SEGOZAC

La situation de l'Ehpad reste un sujet sensible

Les différents conflits qui secouent la maison de retraite Raby-Barboteau, à Segonzac, ne sont pas que judiciaires. Ils relèvent aussi du politique. Hier, « Sud Ouest » révélait que la CGT avait alerté de « risques psychosociaux » chez les salariés. Une partie d'entre eux s'interrogeait sur le fait que la mairie ne réclame pas le loyer habituellement prévu à Philogeris, la société privée qui gère l'établissement depuis février.

Véronique Marendat, le maire, tient à préciser les propos qu'elle a tenus hier dans notre édition. « La

commune a appelé le loyer mais Philogeris n'est pas en capacité de le payer. La société et la mairie ont convenu que, dans ce contexte, la priorité devait être donnée au bon fonctionnement de l'établissement et donc au paiement des salaires, des charges sociales et des fournisseurs. La commune a ouvert une ligne de trésorerie pour faire face à cette situation. »

De son côté, Philogeris explique être en attente de 586 000 euros de dotations venant du Département et de l'Assurance-maladie.

Jonathan Guérin